

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2023**

PRESENTS :

ROUCHUT Josiane - **BARGET** Paul - **BERGER** Nicole - **DEHAYS** Claudine - **PAUZAT** Yves - **LEMARCHAND** Frédéric - **DUCHÉ NARBONNE** Carole - **DEMNET** Julien - **DAVID** Déborah - **LAVERNHE** Patrice - **MAGADOUX** Sylvain

ABSENTS : **CAUCHY** Louis (pouvoir donné à Josiane ROUCHUT) - **GIRAUD Claudine** (pouvoir donné à Claudine DEHAYS) - **GRANDJEAN Olivier** (pouvoir donné à Paul BARGET) - **LENOIR** Magalie (pouvoir donné à Nicole BERGER).

Séance ouverte à 19H00

Secrétaire de séance : Claudine DEHAYS

Lecture du procès-verbal de la réunion du 1^{er} juin : Adoption à l'unanimité.

Madame la Maire demande aux membres du conseil municipal l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour : définir un tarif de location vaisselle pour la salle des associations.

⇒ **Adoption à l'unanimité**

PRESENTATION DU PROJET PHOTOVOLTAÏQUE A NONTYON

M. GOOVAERTS et Mme LAURENS de la société VALECO sont venus présenter au conseil municipal le projet agrivoltaïque sur Nontyon. Ce projet pourrait voir le jour sur les terres agricoles de M. Mosnier-Thoumas et du GAEC Roudaud.

Présentation de la société : le groupe VALECO existe depuis 1995. En 2001, il lance le 1^{er} parc éolien à Tuchan. En 2008, mise en service de la 1^{ère} centrale solaire au sol à Lunel. La société exploite actuellement 50 centrales solaires sur tout le territoire français. En 2012, développement en France et à l'international. En 2019, VALECO et EnBW s'associent pour intégrer le top 5 des énergéticiens d'origine renouvelable en France.

Leur métier : produire de l'énergie renouvelable, de l'initiation du projet jusqu'à son démantèlement identification des sites, études de faisabilité, études d'impact, (certaines études sont réalisées par des cabinets extérieurs), ingénierie, obtention du permis de construire, maîtrise d'ouvrage, génie écologique, suivi de production, vente d'énergie, démantèlement.

Le projet de Nontyon : c'est un projet agri-solaire. La surface d'étude totale est d'environ 58 hectares pour permettre de déterminer les zones avec ou sans panneaux. Environ 30 hectares pourraient être recouverts de panneaux. Des études environnementales et patrimoniales sont réalisées, afin de définir le périmètre possible d'implantation des panneaux. Le raccordement au poste source sera fait selon les recommandations d'Enedis.

L'activité agricole doit rester primordiale. Dans le cas présent, la production ovine est totalement maintenue, avec une hauteur minimale de bas de panneaux de 1,60 m. L'espacement inter-tables prévisionnel est d'environ 5 m, afin de permettre le passage des engins agricoles. Des zones libres de panneaux sont réservées pour les équipements agricoles (parcs de contention, abreuvoirs, fourrage, ...)

Planning : 2022 (études de faisabilité) – 2023/2024 (études d'impact : faune, flore, paysage...) – 2024/2025 (instruction PC et enquête publique) – 2025/2026 (financement) – 2026/2027 (construction) – 2027/2067 (exploitation et maintenance).

TARIFS LOCATION DE LA SALLE DES ASSOCIATIONS

Madame la Maire rappelle les termes de la délibération 2023-28 du 1^{er} juin 2023 qui définissait les tarifs de location et de chauffage de la salle des associations.

Elle propose de rajouter un tarif pour la location de la vaisselle sous forme de forfait à hauteur de 30 €.

Les tarifs appliqués seraient donc les suivants :

- Week-end : 120 € + 60 € de chauffage
- Journée : 80 € + 40 € de chauffage
- Demi-journée : 40 € + 40 € de chauffage
- Vaisselle : 30 €

⇒ **Adoption à l'unanimité**

AVENANTS MARCHE VOIRIE

1) Madame la maire rappelle au conseil municipal qu'une partie des travaux sur chaussées 2022 restait à réaliser, pour un montant global du marché de à 10 480,00 € HT. Les chaussées prévues dans le marché se sont dégradées au cours de l'hiver. Les quantités initiales d'enduit monocouche à l'émulsion de bitume et de pré gravillonnage se trouvent insuffisantes et doivent être augmentées.

Elle présente alors l'avenant suivant :

Travaux en plus pour un montant de + 2 520 € HT.

Le nouveau montant des travaux s'élève donc à 13 000,00 € HT.

2) Madame le maire rappelle au conseil municipal le montant de la tranche ferme correspondant aux **travaux sur chaussées 2023** qui s'élevait à 30 044,40 € HT. L'état de la chaussée de la VC 37 a nécessité une quantité de reprofilage et de calage d'accotement supérieure à celle initialement prévue.

Elle présente alors l'avenant suivant :

Travaux en plus pour un montant de + 1 430 € HT

Le nouveau montant de la tranche ferme s'élève donc à 31 474,40 € HT.

Le nouveau montant global du marché pour les travaux 2023 de voirie pour l'entreprise PIJASSOU s'élève donc à 66 987,20 € HT

⇒ **Adoption à l'unanimité**

REVISION DE LA DELIBERATION 2023-31 DU 1^{ER} JUIN 2023 – ALIENATION D'UNE PARTIE DU CHEMIN D'ALLIER

Madame la Maire rappelle les termes de la délibération 2023-31 qui actait l'aliénation d'une partie du chemin d'Allier.

Cette délibération faisait entre autres référence à la prise en charge des indemnités du commissaire enquêteur et des frais de bornage par le futur acquéreur.

Le contrôle de légalité de la Préfecture a notifié que la rémunération du commissaire enquêteur incombait seulement au maître d'ouvrage, en l'occurrence la mairie (article R.134-18 et R.13420 du Code rural et de la pêche maritime).

Les frais seront donc pris en charge par la commune.

⇒ **Adoption à l'unanimité**

MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL ET CORRECTION DE LIBELLE DE POSTE

Madame la Maire propose à l'assemblée :

- 1) De porter, conformément aux dispositions fixées aux articles L 313-1 et L 542-1 et suivants du code général de la fonction publique, et dans le cadre de la réorganisation des services à l'école, la durée du temps de travail de l'emploi d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps non complet créé initialement pour une durée de 31 heures par semaine par délibération du 29 novembre 2017 à 32 heures par semaine à compter du 1^{er} août 2023.

La modification du temps de travail n'excède pas 10 % du temps de travail initial et n'a pas pour effet de faire perdre l'affiliation à la CNRACL du fonctionnaire concerné.

- 2) De prendre en compte la modification suivante : Lors de la séance du 29/09/2022 le conseil municipal avait créé un poste d'adjoint d'animation territorial à temps non complet pour une durée de 28,5 heures par semaine. Une erreur sur le libellé du poste a été faite sur la délibération 202227 où il est fait mention d'un poste d'animateur territorial.

⇒ **Adoption à l'unanimité**

QUESTIONS DIVERSES

Construction du centre de secours de Pierre-Buffière : La mairie de Pierre-Buffière a envoyé la convention pour le versement du fonds de concours pour l'année 2023 qui s'élève à 1 446,21 €. Ce premier versement va permettre à la commune de Pierre-Buffière de lancer la consultation pour le choix d'un architecte. En fonction des offres reçues à l'issue de la consultation des entreprises, une nouvelle convention sera conclue avec chaque commune pour déterminer la participation définitive et l'échéancier.

Personnel communal : 3 offres d'emploi sont publiées sur le site emploi territorial pour recruter un adjoint d'animation, un adjoint technique pour l'entretien « ménager » des bâtiments et un adjoint technique pour les services techniques municipaux.

Musiques actuelles : concert le samedi 3 juin à 20h45.

Effectifs « maternelle » : les élèves de maternelle seront répartis sur 3 classes à la rentrée prochaine. Le directeur et les enseignantes concernées établiront la répartition du temps des 2 ATSEM.

Eco points : Les dépôts sauvages de déchets au pied des éco-points sont récurrents. Peut-être faudra-t-il envisager la pose de caméras pour lutter contre ?

La séance est levée à 20h52.